

FORMULAIRE

DE DEMANDE D'INSCRIPTION

Sur le registre nominatif des personnes âgées et handicapées bénéficiaires du plan d'alerte et d'urgence départemental. En cas de risques exceptionnels.

Je soussigné-e :

NOM : **NOM de jeune fille :**

PRÉNOM(S) : **Date naissance :**

Lieu de Naissance :

ADRESSE : 92320 CHÂTILLON

Bât./Esc. : **N° porte :** **N° étage :** **Code d'entrée :**

N° Tél. :

DEMANDE à Madame la Maire de Châtillon à m'inscrire sur **le registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées** de la commune de Châtillon élaboré en vertu de l'article L. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles, **en ma qualité de :**

- Personne âgée de 65 ans et plus
- Personne âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail, et résidant à domicile
- Personne handicapée

NOM DE LA PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE :

N° Tél. :

NOM DU MÉDECIN TRAITANT :

N° Tél. :

INTERVENTIONS À DOMICILE : je déclare bénéficiaire de l'intervention :

- D'un service d'aide à domicile (« aide-ménagère », auxiliaire de vie, garde à domicile) :
Nom du service :
N° Tél. :
- D'un-e infirmier-e ou d'un service de soins infirmiers à domicile :
Nom de l'infirmier-e ou du service :
N° Tél. :
- D'un autre service (portage des repas, téléalarme, etc.) :
Nom de l'infirmier-e ou du service :
N° Tél. :
- D'aucun service à domicile Dates de vos vacances d'été :

Je déclare avoir pris connaissance de la notice explicative du recensement au dos de ce formulaire.
J'ai pris note de mon droit d'accès et de rectifications aux informations que j'ai fournies me concernant.
J'autorise la Commune de CHATILLON à diffuser mes coordonnées personnelles aux services du Département ou de la Préfecture des Hauts-de-Seine, à leur demande, en cas de risques majeurs, pandémiques et de canicule.

Date :

Signature :

NOTICE EXPLICATIVE

DU RECENSEMENT DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

LE RECENSEMENT

La loi (*) confie à la Maire, le soin de recenser, à titre préventif, et sur déclaration volontaire, les personnes susceptibles de nécessiter l'intervention des services sanitaires et sociaux dans l'éventualité de la mise en place d'un plan d'alerte et d'urgence.

À cet effet, la Mairie recense les personnes qui manifestent, auprès de ses services, leur souhait d'être recensées et donc inscrites sur un registre nominatif.

(* loi du 30 juin 2004 et décret du 1er septembre 2004 relatifs à la Solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées)

À QUOI SERT LE REGISTRE NOMINATIF ?

La Maire communique, sur sa demande, le registre nominatif au Préfet.

En cas de déclenchement du plan d'alerte par le Préfet, celui-ci autorisera automatiquement la Maire à communiquer directement tout ou une partie du registre à d'autres destinataires habilités, tels que les organismes et services chargés de l'organisation et la coordination des interventions à domicile.

QUI PEUT FIGURER SUR LE REGISTRE NOMINATIF ?

- Les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile,
- Les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'AAH, l'ACTP, la carte d'invalidité, la reconnaissance de travailleur handicapé, ou d'une pension d'invalidité.

QUI RÉALISE LA DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE ?

- La personne concernée ou son représentant légal,
- Un tiers qui peut être une personne physique (parent, voisin, médecin traitant) ou une personne morale (les services de soins ou d'aides à domicile,...).

COMMENT DEMANDER SON INSCRIPTION SUR LE REGISTRE ?

- En téléphonant au Point Infos Séniors au 01 58 07 24 57
- En remplissant le formulaire d'inscription mis à disposition à l'accueil de la Mairie, du centre communal d'action sociale, du centre municipal de santé, de l'ACARPA et du syndicat d'initiatives.
- Par demande écrite datée et signée adressée au service municipal de coordination gérontologique (79 rue Pierre Sépard, 92320 Châtillon).

La demande d'inscription prend la forme d'une déclaration sur l'honneur datée et signée. Les pièces justificatives ne sont pas nécessaires mais elles doivent être tenues à la disposition de la Maire, le cas échéant.

Un accusé de réception de la demande d'inscription est adressé à la personne qui s'est inscrite ou à son représentant légal (même dans le cas où la demande a été effectuée par un tiers). **Le silence de l'intéressé à réception de l'accusé vaut approbation de son inscription sur le registre.**

Les données personnelles vous concernant sont collectées sur la base du consentement dans le but de la mise en œuvre du plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels. Elles seront conservées le temps nécessaire à la réalisation de cette finalité.

Conformément la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'opposition pour motifs légitimes au traitement de vos données, d'accès, de rectification et d'effacement aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer vos droits et obtenir communication de ces informations, veuillez-vous adresser à Madame la Maire de CHÂTILLON 92320 ou au Délégué à la protection des données personnelles de la Mairie de Châtillon à l'adresse suivante : dpo@chatillon92.fr

Cette inscription peut à tout moment être annulée par l'intéressé ou son représentant légal sur simple demande écrite adressée au service de coordination gérontologique – 79, rue Pierre Sépard 92320 CHÂTILLON.